

U **INSPÉ** Institut national
supérieur du professorat
et de l'éducation
Toulouse Occitanie-Pyrénées

UE non
compensabile

Modalités votées par le conseil d'INSPE du 23 septembre 2026

Nadine JESSEL

UE non compensable

SESSION UNIQUE	
Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
Contrôle continu : travaux écrits, analyses documentaires et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
oral de groupe pendant le TD intégratif	100%
Expérimentation, évaluation et itération d'un dispositif pédagogique dans une démarche de recherche par le projet. Production de documents écrits et présentations orales.	100%
document de synthèse en rapport avec le stage. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit 100%
document de synthèse en rapport avec le stage. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	écrit 100%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%
1 évaluation fin semestre CE + EO en continu : 70% 1 évaluation intermédiaire (mi semestre) CE : 30% Évaluation fin de semestre en présentiel, tous sites et tous parcours confondus (fin semestre 9)	CE + EO en continu : 70% CE : 30%

SEMESTRE 9

Master 2

UE non compensable

SEMESTRE 10

Place UE	Code UE Code Matière	Libellé UE Libellé Matière	ECTS	Vol. horaire	responsables UE
UE 1010	ST1B110C	Maîtriser et enseigner le Design et les Métiers d'Art 4a	10	72	S. DURAND
Obligatoire	ST1B1100	Maîtriser les savoirs transversaux en Design&Métiers d'Art 4			
UE 1011	ST1B111C	Maîtriser et enseigner le Design et les Métiers d'Art 4b	3	24	S. DURAND
A choix	ST1B1110	Approfondir les savoirs en voie pro 4			
	ST1B1111	Approfondir les savoirs en voie tech 4			
UE 1012	ST1B112C	Maîtriser et enseigner le Design et les Métiers d'Art 4c	5	30	S. DURAND
A choix	ST1B1120	Mobiliser ses savoirs pour enseigner DMA (voie tech) 4			
	ST1B1121	Mobiliser ses savoirs pour enseigner DMA (voie pro) 4			
UE 1030	M2EA130C	Concevoir sa pratique dans la communauté éducative	8	8	F. BARA
UE 1040	ST1B140C	Construire une pratique réflexive : recherche 4	3	8	S. DURAND
UE 1050	ST1B150C	Adapter sa pratique professionnelle	6	6	F. BARA et S. DURAND
A choix	ST1B1500	Voie Professionnelle			
	ST1B1501	Voie Technologique			
UE 1070	ST1B170C	Concevoir/Mettre en œuvre son enseignement avec le numérique	3	24	N. ROS S. DURAND D. PEYTAVI

SESSION UNIQUE	
Détail des Modalités d'évaluation	% des épreuves dans la moyenne de l'UE
Contrôle continu : travaux écrits, analyses documentaires et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
Contrôle continu : productions écrites, graphiques et présentations orales.	100%
oral de groupe pendant le TD intégratif	100%
Finalisation, valorisation et communication d'un projet de recherche par le projet. Documentation réflexive et présentation d'un dispositif pédagogique expérimenté en fin de semestre. Mémoire et soutenance orale.	100%
document de synthèse en rapport avec le stage + oral. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	Note globale
document de synthèse en rapport avec le stage + oral. La non réalisation du stage entraîne la note de 0/20 à l'UE au vu du caractère obligatoire du stage	Note globale
Contrôle continu : usages pédagogiques et conception de ressources en design et métiers d'art. Dossier numérique déposé sur le portfolio.	100%

À défaut de précision dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) ou dans les consignes applicables à l'évaluation, l'utilisation d'outils d'intelligence artificielle générative ne peut pas être présumée autorisée pour produire, modifier ou compléter un travail évalué. L'utilisation d'un outil d'intelligence artificielle générative en méconnaissance des consignes applicables à l'évaluation est susceptible de relever des procédures en vigueur dans l'établissement en matière de fraude et de discipline.